

Toulouse, le 22 mars 2023

AB COMPA EXPERT
Société d'expertise comptable
Monsieur Bernard MIRER
Chemin d'Empiquet
31530 LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Conseil du 21 mars 2023

Cher Confrère,

Je vous informe que le Conseil Régional, au cours de sa réunion du 21 mars 2023, a prononcé l'inscription de votre société à la 3^{ème} **section du Tableau, en qualité de société d'expertise comptable.**

Vous voudrez bien faire parvenir au Conseil Régional un exemplaire des statuts définitifs après immatriculation ainsi qu'un extrait KBIS **dans un délai d'un mois**, faute de quoi le Conseil Régional prononcera la radiation de votre société lors de sa prochaine séance **du mois de mai 2023.**

Par ailleurs, nous vous rappelons l'obligation d'informer le Conseil Régional de toutes modifications statutaires qui interviendraient postérieurement à cette inscription en nous adressant les pièces nécessaires (extrait Kbis, statuts modifiés, PV d'Assemblée Générale) dans le mois suivant lesdites modifications.

En outre, j'ai bien noté que vous avez souscrit une assurance R.C. professionnelle. Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser l'attestation définitive **dans un délai d'un mois.**

Je vous prie de croire, Cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pascal CASTANET

Président du Conseil Régional

